

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du 3 octobre 2022

Publié le : 13/10/2022

Membres du Conseil de Communauté en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Gabriel BAULIEU, Vice-Président de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46.

La séance est ouverte à 18h02 et levée à 20h38.

Étaient présents : Audeux : Mme Françoise GALLIOU Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU Besançon : Mme Elise AEBISCHER (jusqu'à la question n°5 incluse), M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER, M. Benoit CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLILO, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, M. Pierre-Charles HENRY (à partir de la question n°38), M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question n°9 incluse), Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Maxime PIGNARD, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à partir de la question n°5), M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN (à partir de la question n°6), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET (à partir de la question n°5), Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF Beure : M. Philippe CHANEY Bonnay : M. Gilles ORY Busy : M. Philippe SIMONIN Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU Chaléze : M. René BLAISON Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Champagny : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Chaucenne : Mme Valérie DRUGE Chemaudin et Vaux : M. Gilbert GAVIGNET Chevroz : M. Franck BERNARD Cussey-sur-l'ognon : M. Jean-François MENESTRIER Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Michel JASSEY Fontain : M. Claude GRESSET-BOURGEOIS Franois : M. Emile BOURGEOIS Geneuille : M. Patrick OUDOT Gennes : M. Jean SIMONDON La Vèze : M. Jean-Pierre JANNIN Larnod : M. Hugues TRUDET Les Auxons : M. Anthony NAPPEZ Mamirolle : M. Daniel HUOT Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montferland-le-Château : Mme Lucie BERNARD Morre : M. Jean-Michel CAYUELA Nancray : M. Vincent FIETIER Novillars : M. Bernard LOUIS Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK Palise : M. Daniel GAUTHEROT Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Patrick AYACHE Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Pugey : M. Frank LAIDIE Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Roset-Fluans : M. Jacques ADRIANSEN Saint-Vit : Mme Anne BIHR, M. Pascal ROUTHIER Saône : M. Benoit VUILLEMIN (jusqu'à la question n°22 incluse) Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Thise : M. Pascal DERIOT Torpes : M. Denis JACQUIN Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY Venise : M. Jean-Claude CONTINI Vieilley : M. Franck RACLOT Vorges-les-Pins : Mme Maryse VIPREY (jusqu'à la question n°6 incluse) puis M. Sébastien GIRARDET (à partir de la question n°7)

Étaient absents : Amagney : M. Thomas JAVAUX Besançon : Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Julie CHETTOUH, M. Laurent CROIZIER, Mme Sadia GHARET, Mme Valérie HALLER, M. Aurélien LAROPPE, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN Boussières : M. Eloi JARAMAGO Brailans : M. Alain BLESSEMAILLE Champoux : M. Romain VIENET Dannemarie-sur-Crête : Mme Martine LEOTARD Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN Grandfontaine : M. Henri BERMOND La Chevillotte : M. Roger BOROWIK Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Marchaux-Chaufontaine : M. Patrick CORNE Meray-Vieilley : M. Philippe PERNOT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Noironte : M. Claude MAIRE Rancenay : Mme Nadine DUSSAUCY Tallenay : M. Ludovic BARBAROSSA Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Vaire : Mme Valérie MAILLARD Villars Saint-Georges : M. Damien LEGAIN

Secrétaire de séance : M. Fabrice TAILLARD.

Procurations de vote : Mme Elise AEBISCHER à M. Kévin BERTAGNOLI (à partir de la question n°6), Mme Nathalie BOUVET à M. Benoit VUILLEMIN (jusqu'à la question n°22 incluse), Mme Fabienne BRAUCHLI à M. Nathan SOURISSEAU, Mme Julie CHETTOUH à Mme Frédérique BAEHR, M. Laurent CROIZIER à Mme Valérie DRUGE, Mme Sadia GHARET à Mme Anne BENEDETTO, Mme Valérie HALLER à Mme Annaïck CHAUVET, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n°37 incluse), M. Aurélien LAROPPE à M. Anthony POULIN, M. Christophe LIME à M. André TERZO, Mme Agnès MARTIN à Mme Karima ROCHDI (à partir de la question n°5), Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN (à partir de la question n°10), Mme Juliette SORLIN à M. Sébastien COUDRY (jusqu'à la question n°5 incluse), Mme Claude VARET à M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n°4 incluse), Mme Anne VIGNOT à M. Gabriel BAULIEU, Mme Sylvie WANLIN à Mme Marie ZEHAF, M. Alain BLESSEMAILLE à M. Jacques KRIEGER, Mme Martine LEOTARD à M. Olivier LEGAIN, M. Yves GUYEN à M. Marcel FELT, M. Cédric LINDECKER à M. Vincent FIETIER, M. Claude MAIRE à M. Florent BAILLY, Mme Nadine DUSSAUCY à Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. Benoit VUILLEMIN à M. Michel JASSEY (à partir de la question n°23), M. Ludovic BARBAROSSA à M. Anthony NAPPEZ, M. Jean-Paul MICHAUD à Mme Catherine BARTHELET, Mme Valérie MAILLARD à M. Fabrice TAILLARD.

Délibération n°2022/006230

Rapport n° 6 - Décision modificative n°2 de 2022

Décision modificative n°2 de 2022

Rapporteur : M. Gabriel BAULIEU, Vice-Président

Résumé :

La Décision Modificative n°2 s'équilibre, tous mouvements confondus, à hauteur de 3,5 M€ en fonctionnement et 4,2 M€ en investissement sur le budget principal, et 819 K€ en fonctionnement et 1,2 M€ en investissement sur les budgets annexes Transports, Déchets, CRR, Eau, Assainissement et Chauffage urbain.

Cette décision modificative porte principalement sur les ajustements liés aux mesures nationales de revalorisation des rémunérations dans la Fonction publique, notamment la hausse de 3,5 % du point d'indice (en complément des inscriptions réalisées en décision modificative N°1), pour un total de 591 K€ tous budgets confondus, aux hausses de coûts des matières premières (énergie, carburant, fournitures...) et aux actualisations de prix, représentant une charge complémentaire de 901 K€ sur les différents budgets.

Celle-ci prend également en compte la décision du Conseil communautaire de juin dernier d'ajustement de la grille de tarification des Transports GINKO, par l'augmentation de la subvention d'équilibre au budget annexe (499 K€ pour la période de juillet à décembre 2022).

Des recettes complémentaires sont parallèlement prévues, notamment en matière de Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) et du produit des amendes de police, suite à leur notification.

Un programme d'investissement complémentaire de 1,1 M€ est également prévu au budget Déchets en préparation du schéma directeur de collecte.

La DM2 2022 est établie dans le respect du cadrage budgétaire fixé dans la prospective financière et le PPIF. Elle prend en compte des ajustements en recettes, suite aux notifications reçues depuis le vote du Budget Primitif et de la DM1, et des ajustements en dépenses en fonction notamment de l'état d'avancement des différentes opérations d'investissement.

Elle s'équilibre à hauteur de 3,5 M€ en fonctionnement et 4,2 M€ en investissement sur le budget principal, et 819 K€ en fonctionnement et 1,2 M€ en investissement sur les budgets annexes.

I. Budget principal

A/ Péréquation, fiscalité et autres recettes

- FPIC

Grand Besançon Métropole a reçu en juillet dernier la notification du FPIC 2022.

Le territoire Grand Bisontin, au niveau du bloc communal (EPCI et communes), reste éligible au versement en 2022. Le territoire dans son ensemble bénéficie d'une attribution pour un montant de 5 271 45 €, et n'est plus contributeur au FPIC (contre 93 717 € en 2019, 113 988 € en 2020 et 29 120 € en 2021).

Il a été décidé, comme pour les années précédentes, une répartition de droit commun entre l'EPCI et ses communes membres. Cela se traduit pour Grand Besançon Métropole (GBM) par une recette de 2,9 M€.

Le Budget Primitif 2022, tout comme la prospective, ont été construits sur une hypothèse de sortie du dispositif d'éligibilité, compte tenu du rang de GBM au sein des ensembles intercommunaux (735^{ème} sur 745 éligibles en 2021, 722^{ème} / 745 en 2022) qui constitue une incertitude sur la pérennité de cette recette.

Les inscriptions prévisionnelles sont de ce fait ajustées dans la présente décision modificative pour + 1 449 K€ en recettes.

- Fiscalité

Les ajustements de fiscalité intègrent les produits prévisionnels notifiés relatifs à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, (- 225 K€) et aux allocations compensatrices de CFE (+ 135 K€), ainsi que les produits perçus issus des rôles supplémentaires correspondant à des régularisations sur exercices antérieurs (+ 337 K€).

- Amendes de police 2021

Pour rappel, Grand Besançon Métropole avait perçu cette recette pour la première fois en 2020 à hauteur de 1,1 M€ puis 0,7 M€ en 2021, ce dernier montant ayant constitué également la base de la prévision du BP 2022.

La notification de la répartition 2022 du produit 2021 des amendes relatives à la circulation routière a été reçue en juillet dernier à hauteur de 1 162 522 €. Il est ainsi proposé d'inscrire le complément de cette recette dans la présente Décision modificative (+ 462 K€).

- Indemnisation du sinistre incendie Parking Cassin

Suite à l'incendie survenu dans le parking souterrain « Cassin » le 31 décembre 2019, l'assurance a procédé au versement de l'indemnité immédiate à hauteur de 1 376 861 € qu'il convient d'inscrire au budget 2022 (pour rappel un acompte de 200 K€ a été perçu fin 2020).

B/ Nouvelles inscriptions en dépenses et recettes

- Ajustements des crédits de fonctionnement liés à la hausse des coûts et aux revalorisations des rémunérations

Il convient de prendre en charge lors de cette décision modificative l'ensemble des impacts des décisions prises au niveau national, principalement la revalorisation du point d'indice de la fonction publique de 3,5 % et des minimums de traitement, pour un montant de 360 K€ (en complément de la prévision inscrite lors de la DM n°1, à hauteur de 377 K€, sur la base d'une hypothèse de + 2 % d'évolution du point d'indice et d'un premier relèvement de l'indice minimum).

Le coût sur 2022 de la revalorisation de la grille indiciaire, comprenant la revalorisation du point d'indice, le relèvement du salaire minimum, la revalorisation de la catégorie B et l'indemnité de Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat (GIPA), représente ainsi un montant total de 737 K€, soit en année pleine à partir de 2023, 1,4 M€ sur le budget principal et 2,1M€ sur l'ensemble des budgets.

La hausse des coûts (carburants et matières premières) nécessite également une augmentation des crédits de fonctionnement à hauteur de 65 K€.

Des crédits en matière de Voirie sont également inscrits pour l'indemnisation des titulaires de marchés publics suite à la hausse des coûts (51 K€) ainsi que 155 K€ en dépenses de fonctionnement relatifs à l'actualisation des conventions avec les communes, en lien avec l'évolution forte de l'index d'actualisation utilisé (index TP08 - travaux d'aménagement et d'entretien de la voirie).

- Subventions d'équilibre aux budgets annexes Transports et CRR

Un ajustement des subventions d'équilibre versées aux budgets annexes est proposé à hauteur de :

- 499 K€ pour le budget annexe Transports au titre du financement des modifications tarifaires GINKO, tel que décidées par délibération du 23 juin 2022 (cf partie II-B) ;
- 41 K€ pour le budget annexe CRR pour le financement de la hausse du point d'indice en complément de la DM1.

- Autres ajustements de crédits

Dans le domaine de la **Voirie**, les dépenses d'investissement sont abondées par l'inscription de **nouvelles recettes** affectées à des opérations spécifiques, à la fois des fonds de concours des communes pour les compléments de Gros Entretien Renouvellement (GER) et requalifications (69 K€) et des Opérations Partenariales de Sécurité en Agglomération (OPSA) du Département du Doubs pour la réalisation de travaux sur le domaine départemental (665 K€), sur les opérations suivantes :

- réalisation de la future voie cyclable de Chemaudin-François pour 798 K€,
- 28 K€ pour le GER et 55 K€ pour les opérations de requalification du secteur périurbain.

Une inscription complémentaire liée à la **logistique** est également proposée pour l'acquisition d'une mini pelle avec remorque à hauteur de 90 K€.

En matière **économique**, il est proposé d'abonder le programme d'aide à l'investissement des entreprises de 30 K€ ainsi que les travaux de copropriété de la Pépinière de Palente à hauteur de 15 K€ en dépenses d'investissement.

C/ Redéploiements de crédits

La décision modificative prévoit des redéploiements de crédits entre chapitres budgétaires à hauteur de 270 K€, dont 46 K€ en fonctionnement concernant notamment des interventions en matière économique (Forum CAP EMPLOI ...) et 224 K€ en investissement principalement sur les études et acquisitions dans le cadre du NPNRU.

D/ Opérations financières équilibrées en dépenses et recettes (écritures d'ordre)

Des crédits équilibrés en dépenses et recettes sont proposés afin de réaliser des régularisations sur les amortissements (627 K€) et leur neutralisation (427 K€), de basculer les études relatives à des opérations lancées en immobilisations corporelles (77 K€) et d'apurer le compte 238 du budget principal des travaux réceptionnés relatifs aux conventions SYDED liées à la voirie et de les inscrire au compte 21 (568 K€).

E/ Nouvel équilibre du budget principal (*Une présentation par chapitre est présentée en annexe*)

L'autofinancement brut dégagé par la section de fonctionnement est augmenté de 1,7 M€.

L'équilibre de la section d'investissement se réalise avec l'augmentation de l'enveloppe pour investissement (2,1 M€).

Le besoin de financement par emprunt n'est pas modifié.

II. Les budgets annexes

A/ Les ajustements de crédits liés à la hausse des coûts et aux revalorisations des rémunérations

En dépenses de fonctionnement, les budgets annexes doivent être ajustés pour prendre notamment en compte les augmentations de charges de personnel consécutives à la revalorisation du point d'indice à hauteur de 3,5 % et des minimums de traitements (après déduction de la prévision inscrite lors de la DM n°1 sur la base d'une hypothèse initiale de + 2 %), pour un montant de 231 K€ :

- 13 K€ pour les Transports,
- 80 K€ sur les Déchets,
- 41 K€ sur le Conservatoire,
- 65 K€ sur l'Eau,

- 32 K€ sur l'Assainissement,
- 1 K€ sur le Chauffage Urbain.

La hausse des coûts (carburants et matières premières) et des indexations de marchés nécessite également une augmentation des crédits de fonctionnement à hauteur de 630 K€ :

- 150 K€ sur les Déchets,
- 200 K€ sur l'Eau,
- 280 K€ sur l'Assainissement.

Concernant le budget annexe Déchets, une recette de fonctionnement complémentaire est proposée à hauteur de 200 K€ concernant la hausse des cours de reprises des matières recyclées revendues.

B/ L'impact de la modification tarifaire GINKO sur le budget annexe Transports

Par délibération de 23 juin 2022, le Conseil de communauté a validé une modification de la grille tarifaire GINKO, à compter du 1^{er} juillet 2022, qui implique une perte de recettes annuelle à hauteur de 875 K€ en application des mesures retenues.

Le second semestre représentant, du fait de la reprise des abonnements en août, 57 % des recettes annuelles, il est proposé d'inscrire une baisse des recettes de billetterie à hauteur de 499 K€.

Cette diminution des recettes de fonctionnement est financée par une augmentation de la subvention d'équilibre du budget principal.

C/ Les dépenses d'investissement du budget annexe déchets

En dépenses d'investissement sur le budget annexe Déchets, il est proposé d'inscrire dès à présent l'acquisition de trois véhicules de collecte non prévus au budget primitif 2022 (1,1 M€), en prévision du futur schéma de collecte dans l'objectif d'anticiper l'accroissement des délais de livraison.

Ces nouveaux investissements seront intégralement financés par un recours à l'emprunt.

D/ Nouveaux équilibres des budgets annexes *(Une présentation par chapitre est présentée en annexe).*

- Budget annexe Transports

L'autofinancement brut dégagé par la section de fonctionnement n'est pas modifié.

L'équilibre de cette décision modificative est assuré par une diminution des dépenses imprévues de fonctionnement (- 33 K€) et une augmentation de la subvention d'équilibre du budget principal (499 K€).

Le recours à l'emprunt n'est pas modifié.

- Budget annexe Déchets

L'autofinancement brut dégagé par la section de fonctionnement est diminué de 13 K€.

L'équilibre de cette décision modificative est assuré par une diminution des dépenses imprévues de fonctionnement (- 30 K€) et par un recours à l'emprunt augmenté de 1 150 K€.

- Budget annexe Conservatoire à Rayonnement Régional

L'autofinancement brut dégagé par la section de fonctionnement n'est pas modifié.

L'équilibre de cette décision modificative est assuré par une augmentation de la subvention d'équilibre du budget principal (41 K€).

Le recours à l'emprunt n'est pas modifié.

- Budgets annexes Eau, Assainissement et Chauffage Urbain

L'autofinancement brut dégagé par les sections de fonctionnement de ces trois budgets annexes n'est pas modifié.

L'équilibre de cette décision modificative est financé par les résultats de fonctionnement de 2021 repris lors du vote de la première décision modificative de 2022.

Les recours à l'emprunt ne sont pas modifiés.

Besoin de financement par emprunt après DM N°2			
	Après DM 1 2022	DM N°2 2022	Total 2022
Budget principal	0		0
Budget annexe TRANSPORTS	5 000		5 000
Budget annexe DECHETS	0	1 150 000	1 150 000
Budget annexe CRR	322 000		322 000
Budget annexe Zone d'activités du Noret	0		0
Budget annexe Aménagement des Portes de Vesoul	0		0
Budget annexe AIBO	0		0
Budget annexe Autres ZAE	0		0
Budget annexe EAU	581 940		581 940
Budget annexe ASSAINISSEMENT	4 143 300		4 143 300
Budget annexe Chauffage Urbain	3 545 221		3 545 221
TOTAL	8 597 461	1 150 000	9 747 461

A l'unanimité des suffrages exprimés (10 abstentions), le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la Décision Modificative n°2 de l'exercice 2022 par chapitre, telle que présentée en annexe, et conformément aux documents budgétaires.

Le secrétaire de séance,

Fabrice TAILLARD
 Conseiller Communautaire Délégué

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
 1^{er} Vice-Président

Rapport adopté à l'unanimité des suffrages exprimés :

Pour : 104

Contre : 0

Abstentions* : 10

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

Annexe 1 - Présentation par chapitre budgétaire

BUDGET PRINCIPAL					
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Objet	DM n° 2	Chap.	Objet	DM n° 2
011	Charges générales	255 000,00	73	Impôt et taxes	1 561 978,00
012	Charges de personnel	348 000,00	74	Dotations et participations	135 308,00
65	Autres charges de gestion courante	530 480,00	75	Autres produits de gestion courante	2 435,00
66	Charges financières	20 000,00	77	Produits exceptionnels	1 376 861,00
042	Opération d'ordres entre sections	627 065,00	042	Opération d'ordres entre sections	427 082,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	1 723 119,00			
TOTAL		3 503 664,00	TOTAL		3 503 664,00
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Objet	DM n° 2	Chap.	Objet	DM n° 2
13	Subventions d'investissement	4 671,00	021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	1 723 119,00
20	Immobilisations incorporelles	599 440,00	13	Subventions d'investissement reçues	1 203 236,00
204	Subventions d'équipements versées	311 197,00	024	Produits de cessions des immobilisations	1 864,00
21	Immobilisations corporelles	1 651 283,00			
23	Immobilisations en cours	561 611,00			
040	Opération d'ordres entre sections	427 082,00	040	Opération d'ordres entre sections	627 065,00
041	Opérations patrimoniales	644 466,00	041	Opérations patrimoniales	644 466,00
TOTAL		4 199 750,00	TOTAL		4 199 750,00

BUDGET ANNEXE TRANSPORTS					
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Objet	DM n° 2	Chap.	Objet	DM n° 2
012	Charges de personnel	12 700,00	70	Préstations de service	-498 700,00
67	Charges exceptionnelles	20 000,00	74	Dotations, subventions et participations	498 700,00
022	Dépenses imprévues	-32 700,00			
TOTAL		0,00	TOTAL		0,00
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Objet	DM n° 2	Chap.	Objet	DM n° 2
20	Immobilisations incorporelles	-30 000,00			
23	Immobilisations en cours	30 000,00			
TOTAL		0,00	TOTAL		0,00

BUDGET ANNEXE DECHETS					
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Objet	DM n° 2	Chap.	Objet	DM n° 2
011	Charges générales	150 000,00	70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	200 000,00
012	Charges de personnel	80 000,00			
022	Dépenses imprévues	-30 000,00			
042	Opération d'ordre entre sections	13 000,00			
023	Virement à la section d'investissement	-13 000,00			
TOTAL		200 000,00	TOTAL		200 000,00
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Objet	DM n° 2	Chap.	Objet	DM n° 2
21	Immobilisations corporelles	1 150 000,00	16	Emprunt et dettes assimilées	1 150 000,00
			040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	13 000,00
			021	Virement de la section de fonctionnement	-13 000,00
TOTAL		1 150 000,00	TOTAL		1 150 000,00

BUDGET ANNEXE CRR					
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Objet	DM n° 2	Chap.	Objet	DM n° 2
012	Charges de personnel	40 600,00	75	Autres produits de gestion courante	40 600,00
TOTAL		40 600,00	TOTAL		40 600,00
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Objet	DM n°2	Chap.	Objet	DM n° 2
TOTAL		0,00	TOTAL		0,00

BUDGET ANNEXE EAU					
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Objet	DM n° 2	Chap.	Objet	DM n° 2
011	Charges générales	200 000,00			
012	Charges de personnel	65 000,00			
TOTAL		265 000,00	TOTAL		0,00
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Objet	DM n° 2	Chap.	Objet	DM n° 2
TOTAL		0,00	TOTAL		0,00

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT					
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Objet	DM n° 2	Chap.	Objet	DM n° 2
011	Charges générales	280 000,00			
012	Charges de personnel	32 000,00			
TOTAL		312 000,00	TOTAL		0,00
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Objet	DM n° 2	Chap.	Objet	DM n° 2
TOTAL		0,00	TOTAL		0,00

BUDGET ANNEXE CHAUFFAGE URBAIN					
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Objet	DM n° 2	Chap.	Objet	DM n° 2
012	Charges de personnel	1 000,00			
67	Charges exceptionnelles	100,00			
TOTAL		1 100,00	TOTAL		0,00
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Objet	DM n° 2	Chap.	Objet	DM n° 2
TOTAL		0,00	TOTAL		0,00